

## Avis administratifs

7208936601 - AA



### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 2<sup>ÈME</sup> AVIS

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Écaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, St-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Triqueville. L'enquête publique unique se déroulera du jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au mercredi 16 octobre 2019 à 18 h 00 (dernier délai), soit une durée de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPAVR, Direction de l'Aménagement, place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex.

Sont concernées les communes suivantes : Appeville-dit-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Écaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Fourmetot, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer/St-Germain Village, Pont-Authou, St-Mards-de-Blacarville, St-Philbert-sur-Risle, St-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Tourtainville, et Triqueville.

A cet effet, et par décision n° E19000069/76 du 18 juillet 2019, Madame la présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- M. le Président de la commission : M. Bernard POQUET, militaire retraité.
- MM. les membres titulaires : MM. Gérard GOULAY, retraité de l'industrie et Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

Les pièces de l'abrogation des 12 cartes communales et du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de la CC Pont-Audemer Val de Risle, (Place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex), du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;

- à la mairie de Corneville/Risle (2621, chemin de la Vierge, 27500 Corneville-sur-Risle), le mardi de 16h30 à 18h30, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;

- à la mairie d'Illeville/Montfort (Le village, 27290 Illeville-sur-Montfort), le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 ;

- à la mairie de Montfort/Risle (3, rue St-Pierre, 27290 Montfort-sur-Risle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8 h 30 à 12 h 00, le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 ;

- à la mairie de Pont-Authou (3, rue Louise Givon, 27290 Pont-Authou), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 00 à 12 h 00, le mercredi matin de 8 h 00 à 11 h 00, les lundi et jeudi après-midi de 13 h 00 à 17 h 00, et le mardi de 13 h 00 à 19 h 00 ;

- à la mairie de St-Mards-de-Blacarville (1, place de la mairie, 27500 St-Mards-de-Blacarville), le lundi de 15 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 11 h 00 à 14 h 00, le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- à la mairie de St-Philbert/Risle (6, rue Augustin Hébert, 27290 St-Philbert-sur-Risle), les lundi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00 ;

- à la mairie de Selles (1, place de la mairie, 27500 Selles), les mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

A noter que toutes les communes de la CCPAVR disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site dédié au PLUi : <http://plui-ponto.fr/>

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

Pont-Audemer, Salle d'armes (place du Général-de-Gaule)

- jeudi 12 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- samedi 5 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- mercredi 16 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Corneville-sur-Risle, salle du conseil municipal

- jeudi 26 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- jeudi 10 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'Illeville-sur-Montfort

- mardi 1er octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- mercredi 16 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Montfort-sur-Risle, salle du conseil municipal

- samedi 21 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Pont-Authou, salle du conseil municipal

- mardi 17 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- mardi 1er octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de St-Mards de Blacarville, salle du conseil municipal

- jeudi 12 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- jeudi 10 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Saint-Philbert-sur-Risle

- mardi 17 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Selles, salle du conseil municipal

- jeudi 26 septembre 2019, de 16 h 00 à 19 h 00.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant ou hors permanences des commissaires enquêteurs.

- par voie électronique à : [enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr](mailto:enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr), adresse opérationnelle uniquement du jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au mercredi 16 octobre 2019 à 18 h 00 inclus.

- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de PLUi.

A noter que les mails et les courriers seront annexés au registre détenu par la CCPAVR et qu'ils ne seront pris en compte uniquement qu'à réception pendant la période d'enquête.

Les contributions seront consultables en permanence par le public, quel que soit le support utilisé.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un an après la clôture de l'enquête, notamment au siège de la CCPAVR et également disponibles sur le site de la communauté de communes : <https://www.villepont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/>

La Communauté de Communes Pont-Audemer - Vallée de Risle est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'abrogation des cartes communales.

Le présent avis sera affiché au siège de la CCPAVR et dans l'ensemble des communes (y compris les communes déléguées) ; il apparaîtra également sur les sites Internet : <http://plui-ponto.fr/> et <https://www.ville-pontaudemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/>.

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. L'approbation du PLUi et l'abrogation des cartes communales seront prises par délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR.

# ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est **ici**

# L'ACTU

## en continu

avec

# l'éveil

de pont-audemer



[actu.fr/l-veille-de-pont-audemer](http://actu.fr/l-veille-de-pont-audemer)